

AVERTISSEMENT

Appel d'offres N°18-M4-04/EUTM MALI/MFHQ/J8

Modification CCAG

Dans le point 6.1 du Cahier des clauses administratives générales le suivant paragraphe a été supprimé :

« En ce qui concerne le site de Koulikoro, en plus, la mise à disposition d'un administrateur et d'un agent pour l'administration du système d'information et de l'aide à l'utilisateur (Annexes 1 et 2 du cahier des clauses techniques du premier lot). Les contrats de travail du personnel actuellement engagé seront transférés de plein droit à la charge du nouvel employeur et les salariés sont considérés comme ayant toujours eu le même employeur. Aucune formalité particulière ne doit être accomplie pour que cette subrogation entre les entreprises s'opère. Le contrat de chaque salarié se maintiendra alors dans les mêmes conditions (salaire et qualification). »